

Date : **[18 juillet, 2023]**

DEMANDE DE DEVIS
RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/020

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente des propositions techniques et financières pour : la prestation d'un cabinet / bureau d'étude pour l'évaluation finale du projet « Atteindre le Dernier Kilomètre »

Cette Demande de propositions est ouverte à tous les Cabinets d'Etudes légalement constituées en mesure de fournir les **travaux** et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II – Termes de Référence

Les TDRs détaillés sont disponibles sur le site UNFPA/Mali : : <http://mali.unfpa.org> et les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram et Twitter)

• **Objectif général de l'évaluation**

L'objectif général visé par la présente consultation est de procéder de manière indépendante et professionnelle à l'évaluation finale et indépendante du projet atteindre le dernier kilomètre, les progrès réalisés, d'identifier les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre du projet, et proposer des perspectives ou recommandations.

• **Objectifs Spécifiques**

Les objectifs spécifiques visés par ces évaluations finales sont catégorisés ci- dessous :

Analyser la performance du projet :

- Décrire et analyser les résultats obtenus au regard des cibles et des indicateurs de suivi, de manière globale et pour chacune des composantes du programme « Atteindre le dernier Kilomètre »
- Apprécier le niveau de réalisation des activités des plans de travail par les différents IPs et analyser leur influence sur l'atteinte des résultats et objectifs fixés du

programme « Atteindre le dernier Kilomètre ».

Capturer les effets induits du projet/(début d'impact)

- Capturer tous les effets ou changements (positifs ou négatifs) constatés sur le terrain, qui seraient imputables au projet "Atteindre le dernier kilomètre"
- Capturer les changements dans les comportements des bénéficiaires qui sont en partie imputable au projet

Réévaluer la théorie du changement du projet

L'évaluation finale du projet devra également aider à analyser de nouveau la théorie du changement initial du projet et à informer de sa validité actuelle.

- Vérifier s'il y a eu d'autres efforts/effets qui ont renforcé/affaibli les résultats de ce programme?

Méthodologie

La méthodologie de la présente évaluation sera proposée par le cabinet en charge de l'évaluation. Il proposera ainsi une méthodologie qui sied le mieux les objectifs de l'évaluation. Toutefois, la conception de méthodologie du cabinet devra être conçue de sorte à couvrir les aspects ci-dessous :

Type et portée de l'étude (Zone de couverture et composante du projet)

Il s'agit d'une étude évaluative transversale à visée descriptive comportant des données quantitatives et qualitatives. Le cadre de l'étude sera toutes les deux régions du projet. Il concerne tous les 16 districts sanitaires et les CSComs. La démarche pour l'étude est une évaluation de la performance et des résultats à moyen et à long termes du programme de PF. Un autre aspect de la portée qui devra être considéré est la planification familiale mais également la disponibilité des produits de PF.

La portée de l'évaluation sera évaluée principalement à travers les éléments suivants :

- Une évaluation finale complète

Il est attendu que la présente évaluation finale soit complète, c'est-à-dire qu'elle puisse couvrir toutes les questions standards pertinentes pour une évaluation, y compris l'intégralité des critères d'évaluations ;

- Couverture de toutes les composantes du projet

Il convient de signaler que la présente évaluation porte sur l'intégralité du projet, aussi bien dans ses composantes, que les acteurs concernés. Sur la base de l'analyse des documents du projet, le cabinet proposera une méthodologie qui intègre sans exception toutes les dimensions dudit projet.

- Couverture de la zone d'intervention par évaluation

Toutes les régions de mise en œuvre du projet sont concernées par la présente évaluation. Ainsi, l'évaluation devra être conçue de sorte à inclure les régions de Ségou et Mopti

Couvrir la durée de mise en œuvre du projet

Il est à noter que le projet devra être évalué sur toute la durée de sa mise en œuvre. En d'autres termes l'évaluations portera sur l'intervalle de temps allant du démarrage jusqu' 'à la fin du projet.

▪ **Approche méthodologique de l'évaluation**

Comme mentionné plus haut, l'approche méthodologique de l'évaluation sera entièrement proposée par le cabinet. Elle devra couvrir au moins, l'échantillonnage, les outils, la collecte ainsi que le processus de rédaction du rapport de l'évaluation.

La revue documentaire : Le cabinet en charge de l'évaluation étudiera tous les documents relatifs à la mission. Il s'agira essentiellement de tous les documents en rapport avec le projet (document du projet, rapport d'activités, le rapport d'étude de base du projet, rapport de l'évaluation à mi-parcours, les données de routine), mais aussi d'autres documents jugés utiles pour l'atteinte des objectifs. Cela devra permettre d'une part la finalisation de la méthodologie et des outils de collecte de données et d'autre part de renseigner les variables des résultats du projet qui ne feront pas l'objet de collecte auprès des cibles primaires.

L'échantillonnage pour l'évaluation : le cabinet devra proposer une méthodologie d'échantillonnage convenable pour l'évaluation. Les unités d'étude devront inclure les entités indiquées ci-dessous ;

	Les partenaires gouvernementaux et ONGs, il s'agira de La Direction de la Pharmacie et du
es partenaires Gouvernementaux	Médicament (DPM), la Direction Générale de la Santé ((DGS), la Direction de la Coopération Multilatérale (DCM), la Pharmacie Populaire du Mali (PPM), les Centres de santé communautaire (CSComs) et les Centres de Santé de Référence (CSRéf) des deux régions (Ségou et Mopti) , les Directions Régionales de la Santé (DRS) des zones d'intervention du projet (Ségou et Mopti) ;
Les ONG partenaires d'exécution	AMPPF, ASDAP, MSM, HELP,
Les partenaires de l'Ambassade Royal des Pays Bas intervenant dans la zone du projet	(Debo Alafia et BKN) , UNFPA et d'autres intervenants en SR/PF dans la zone du projet (USAID/ Kénéya Sinsi wallé ; USAID /Kénéya Niéta, PSI, etc..)

Prise en compte de la dimension Genre : l'approche méthodologique qui sera proposée par le cabinet devra être sensible au Genre.

- **Les résultats attendus**
 - L'évaluation finale est réalisée conformément aux termes de références établis ;
 - Les Résultats et objectif du cadre de mesure de performance du projet sont analysés et évalués ;
 - Le niveau de référence de tous les indicateurs du projet sont connus ;
 - Les éléments de réponse relative aux critères d'évaluation sont établis ;
 - Les aspects qualitatifs de la mise en œuvre sont analysés ;
 - La performance des organes de gestion du projet est évaluée ;
 - Un tableau des indicateurs clés du projet avec leur niveau estimé est annexé au rapport de l'étude ;
- **Les livrables attendus**
 - Les Rapports provisoire et final de l'évaluation finale sont disponibles ;
 - Le fichier des données collectées est disponible ;
Une présentation Powerpoint de l'évaluation est élaborée

III. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

Nom de la personne de contact à l'UNFPA :	N'Diaye Coumba Sow et Habibatou Sylla
No. de tél. :	
No. de fax :	
Adresse e-mail du contact :	csow@unfpa.org / sydiallo@unfpa.org

Le dernier délai pour envoyer des questions est fixé au [24 Juillet 2023]. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

IV. Contenu des devis

Les devis doivent être envoyés sous plis fermé et les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondante aux exigences définies dans les Termes de Référence
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

V. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus accompagnées d'un devis dûment rempli et signé et elles doivent être **soumises à travers l'adresse sécurisée** : **procurement.mli@unfpa.org** au plus tard le **Mardi 01 Août 2023 à 12h00 GMT** avec en objet «**RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/020 : Evaluation finale du projet Atteindre le Dernier Kilomètre.** Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

VI. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

Le cabinet sera retenu sur la base de leur offre technique et de l'offre financière :

Offre technique : représentera 70%

Seront examinés les éléments suivants :

- La fourniture des documents administratifs (**copie légalisée du Numéro d'Identité fiscale 'NIF' ; Une copie légalisée de l'attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; Une copie légalisée de l'autorisation d'exercice (Registre de Commerce) Une fiche de présentation de la société (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.)**)

L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre du soumissionnaire

- La composition de l'équipe en relation avec les critères cités
- La méthodologie proposée
- Le chronogramme et le délai d'exécution

Évaluation financière

Offre financière : représentera 30% de la cotation et sera apprécié selon le moins disant et /ou le mieux disant

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de [50-70] points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans [le devis ou la formule spécifique indiquée dans le cahier de charges — *sélectionner l'option appropriée et supprimer l'autre*]. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant (\$)}}{\text{Devis à évaluer (\$)}} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

Score total = [50 -70 %] du score technique + [50 — 30 %] du score financier

VII. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un [bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond] au soumissionnaire ayant obtenu le score total le plus élevé.

VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

IX. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nettes à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

X. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

XI. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XII. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, **Monsieur Yves Sassenrath**, sassenraath@unfpa.org. Si le Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse procurement@unfpa.org.

XIII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Formulaire DE DEVIS

Nom du soumissionnaire :	
Date du devis :	
Numéro de la demande de devis :	RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/020
Devise du devis :	XOF
Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant :	N/A
Durée de validité du devis : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

UNFPA/MLI40/2023/020

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

Exemple de bordereau des prix : *[supprimer après avoir complété le bordereau des prix ; créer aussi une version Excel]*

Article	Description	Nombre et description du personnel par niveau	Tarif horaire	Nombre d'heures nécessaires	Total
1. Frais professionnels					
<i>Total des frais professionnels</i>					XOF
2. Débours					
<i>Total des débours</i>					XOF
Prix total du contrat <i>(Frais professionnels + débours)</i>					XOF

Commentaires du vendeur:

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné le **RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/020**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.	
Nom et titre		Date et lieu

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).